

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4009

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Ecully

objet : **Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Demande de complément d'autorisation de programme (AP) pour les travaux**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par une délibération en date du 18 octobre 2004, la Communauté urbaine a approuvé la création de l'opération réaménagement de la bretelle TNP-A 6 et la réalisation des études et travaux en découlant. L'opération, inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 750 000 € TTC pour la réalisation des études et des travaux.

Le projet comprend :

- l'élargissement à deux voies de la bretelle de sortie du boulevard périphérique nord de Lyon vers l'A 6 et vers le giratoire de l'Europe, avec la réalisation d'un nouveau mur de soutènement,
- le dévoiement des deux voies de la section courante reliant le tunnel sous la Duchère au boulevard du Valvert (sens est-ouest),
- la réduction de la largeur des voies de l'anneau du giratoire de l'Europe afin d'améliorer la visibilité des véhicules entrant sur le giratoire,
- l'élargissement, à deux voies, de la bretelle de sortie du giratoire vers le tunnel sous Fourvière.

Ces réaménagements permettront de résorber une part de la congestion actuelle du tunnel sous la Duchère en rendant plus fluide le trafic sur la bretelle reliant le boulevard périphérique nord de Lyon à l'autoroute A 6 et au giratoire de l'Europe.

La consultation des entrepreneurs pour les marchés de travaux est en cours. Les travaux sont prévus durant l'été 2007.

Il apparaît d'ores et déjà nécessaire de réajuster le coût de l'opération, le montant des travaux ayant été initialement sous-estimé.

Le différentiel entre l'estimation initiale et les offres remises par les entreprises est essentiellement lié à la complexité des travaux très contraints dans l'espace et dans le temps et réalisés en maintenant la circulation.

Le surcoût est estimé à 205 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le réajustement du montant de l'opération réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6.

2° - Le montant total est ainsi porté à 955 000 € TTC, soit une augmentation de 205 000 € TTC par rapport à l'autorisation de programme initiale.

3° - Autorise la direction des grands projets à poursuivre l'analyse des offres pour les travaux sur l'opération n° 0968.

4° - Le complément d'autorisation de programme de 205 000 € TTC est à prévoir en dépenses - section d'investissement - budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,